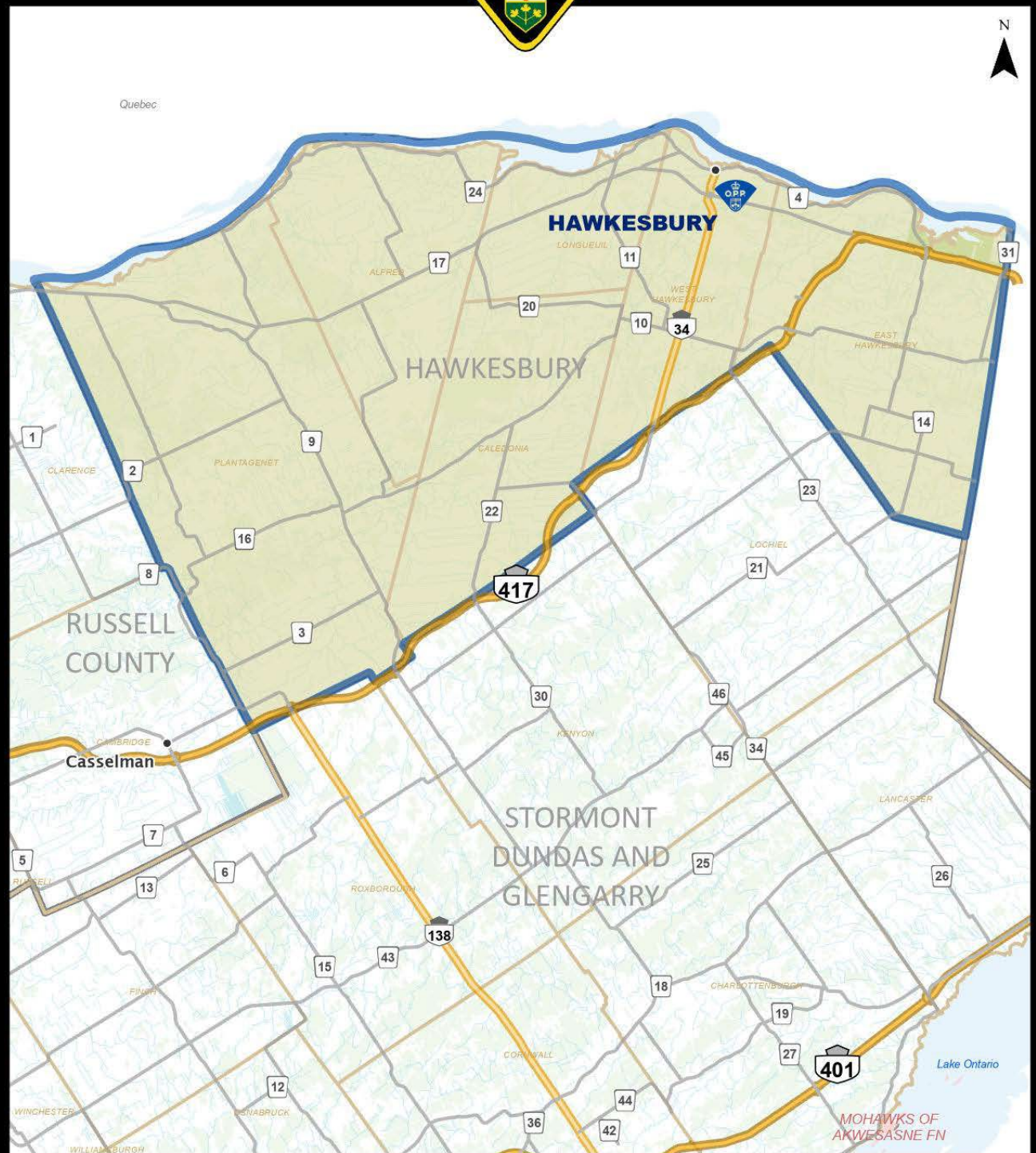




DÉTACHEMENT DE HAWKESBURY

RAPPORT ANNUEL 2024 DU CONSEIL DE DÉTACHEMENT



	GENERAL HEADQUARTERS		SATELLITE		400 Series Highway		Detachment Boundary		First Nation
	REGIONAL HEADQUARTERS		OPP ADMINISTERED FN		Provincial Highway		Township Boundary		Provincial Park
	HOST DETACHMENT		OPP FN		Major Road		Non-OPP Policed		

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2025

Priorités et engagements



PERSONNEL

Une O.P.P. en forme et résiliente

Nous nous efforcerons de soutenir tous les membres afin qu'ils réalisent le meilleur d'eux-mêmes professionnellement et au plan personnel.

PROFESSION

Une O.P.P. attentive et en évolution

Nous habiliterons nos membres pour nous assurer que la population ontarienne reçoive les meilleurs services policiers possibles.

COLLECTIVITÉS

Une O.P.P. prête à collaborer et progressive

Nous établirons des partenariats et tisserons des liens fondés sur une vision partagée de la sûreté et du bien-être.

Table des matières

Message du commandant de détachement 5

Sommaire des engagements..... 7

Progrès accomplis dans la lutte contre le crime en 2024 8

Progrès accomplis sur les routes, les voies navigables et les sentiers en 2024 9

Progrès accomplis en matière de bien-être de la collectivité..... 10

Autres progrès réalisés en ce qui touche la collectivité..... 11

Appels de service 12

Taux de résolution des infractions 13

Circulation et sécurité routière..... 16

Heures de services policiers 18

Notes 19

Message du commandant de détachement

C'est avec plaisir que je présente le Rapport annuel 2024 du conseil de détachement de la Police provinciale – Détachement de Hawkesbury. Ce rapport comprend des données sur la criminalité, l'application de la loi sur les routes et le bien-être de la collectivité, et met en lumière les initiatives et les réussites de la dernière année. L'année 2024 représente le point médian du plan d'action 2023-2025 du Détachement de Hawkesbury, et ce rapport fait le point sur les progrès que nous avons réalisés par rapport à nos engagements énoncés dans le plan d'action.



Je suis fier du travail accompli par notre détachement. En 2024, nous avons observé une augmentation des vols de véhicules à moteur dans nos collectivités et avons déterminé que les voleurs de ces voitures et camions empruntaient nos routes pour se rendre à leur destination. Nous avons donc mis en place des stratégies pour intercepter les voleurs en toute sécurité afin de les dissuader de commettre ces vols et de récupérer les biens pour les rendre à leurs propriétaires. Nous avons utilisé la technologie, comme les caméras à bord des véhicules, les systèmes de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation et les caméras d'intervention, pour faciliter la collecte d'éléments de preuve, accroître la transparence et renforcer la sécurité du public et des agents lors de ces interventions. Nous avons collaboré avec nos partenaires des services policiers du Québec et participé à l'opération Volcano, une initiative interprovinciale qui a permis d'arrêter 34 personnes résidant à Montréal et recherchées pour défaut de comparaître pour des accusations de vol de véhicules portées en Ontario.

Nous avons maintenu notre engagement en faveur de la sécurité routière et donné la priorité aux vérifications dans le cadre du programme RIDE (Reduce Impaired Driving Everywhere) afin d'intercepter et de dissuader les conducteurs en état d'ébriété. Nous avons observé de nombreuses autres infractions au cours de nos initiatives, notamment la possession de drogue en vue d'en faire le trafic. En outre, notre équipe dévouée de détectives de l'Unité de lutte contre la criminalité de rue dans la collectivité a enquêté sur des infractions contre des biens et des infractions locales liées à la drogue afin d'assurer la sécurité des collectivités.

Nous avons poursuivi notre partenariat avec l'Hôpital général de Hawkesbury afin que notre équipe mobile d'intervention en situation de crise puisse continuer à répondre aux appels de service liés à la santé mentale et à effectuer des visites de suivi auprès de ses clients. L'équipe s'efforce de limiter le temps passé par les agents au service des urgences avec les personnes dans le besoin et de veiller à ce que ces personnes obtiennent l'aide et les services dont elles ont besoin.

Notre agent des services communautaires et notre agent scolaire, en plus d'agents auxiliaires et de patrouilleurs, ont participé à de nombreux événements communautaires et scolaires tout au long de l'année afin de promouvoir la sécurité et le bien-être de la collectivité.

L'équipe de direction du détachement de Hawkesbury s'engage à assurer le bien-être, le soutien et le développement de ses employés. Nous prenons soin des gens qui prennent soin de nos collectivités.

En 2025, nous travaillerons avec le conseil de détachement pour élaborer le plan d'action 2026-2029 du Détachement de Hawkesbury. Ce travail consistera notamment à consulter les membres des collectivités que nous servons pour nous assurer que leurs besoins se reflètent dans nos engagements. L'élaboration du plan d'action 2026-2029 du Détachement de Hawkesbury coïncidera

avec la création du plan stratégique 2026-2029 de la Police provinciale, ainsi, nous pourrons veiller à l'harmonisation et au soutien à l'échelle de l'organisation.

Le Rapport annuel 2024 du conseil de détachement de la Police provinciale – Détachement de Hawkesbury commence à combler l'écart entre les exigences de la *Loi sur les services policiers* et celles de la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers* en matière de rapports. En collaboration avec les secteurs de programme et groupes de travail pertinents et le conseil de détachement, nous continuerons de développer le présent rapport dans les années à venir pour y ajouter du contenu préparé par la présidence du conseil de détachement ainsi que des données et mises à jour supplémentaires de la Police provinciale.

Du personnel administratif du détachement aux membres de première ligne en uniforme, en passant par les unités spécialisées et les superviseurs, nos membres continuent de servir avec fierté, professionnalisme et honneur. Alors que nous anticipons les défis et les possibilités à venir en matière de services policiers et de sécurité de la collectivité, nous demeurons résolus à accomplir notre mission consistant à servir nos collectivités en protégeant les citoyens, en faisant prévaloir la loi et en préservant la sûreté publique.

Inspecteur par intérim Dominic Lalonde
Commandant de détachement par intérim
Détachement de Hawkesbury

Sommaire des engagements

Au moyen d'analyses et de consultations, on a établi les secteurs prioritaires suivants pour les années 2023 à 2025.

Lutte contre le crime	Routes, voies navigables et sentiers	Bien-être de la collectivité
Adopter une approche axée sur la victime pour les enquêtes afin de s'assurer que les victimes de violence conjugale reçoivent le soutien nécessaire de la part des organismes communautaires et gouvernementaux. Lutter contre les infractions visant des biens dans nos collectivités et les prévenir. Réduire la victimisation causée par la violence sexuelle et la traite de personnes dans nos collectivités.	Se concentrer continuellement sur les facteurs à l'origine de collisions de véhicules automobiles, de véhicules tout-terrain, de motoneiges et d'embarcations. Prévenir, réduire et éliminer les incidents graves, les collisions et les décès sur nos voies navigables. Réduire le nombre de conducteurs ayant les facultés affaiblies sur nos routes.	Établir des solutions d'intervention concertée pour les demandes de services qui ne concernent pas la police, mais qui ont néanmoins une incidence sur les ressources policières. Élaborer des protocoles de transfert de prise en charge avec le service d'ambulance de Prescott et Russell et l'Hôpital général de Hawkesbury. Simplifier le signalement des collisions en mettant en place un centre de déclaration des collisions directement dans le secteur du Détachement de Hawkesbury. Établir un nouveau partenariat avec la communauté des personnes noires, autochtones et de couleur de Hawkesbury et les nouveaux Canadiens.

Progrès accomplis dans la lutte contre le crime en 2024

Engagement	Détails des progrès
Adopter une approche axée sur la victime pour les enquêtes afin de s'assurer que les victimes de violence conjugale reçoivent le soutien nécessaire de la part des organismes communautaires et gouvernementaux.	On a créé un nouveau poste de coordonnateur de la lutte contre les mauvais traitements du Détachement pour examiner toutes les enquêtes sur des cas de violence conjugale. Le détective veille à ce qu'une approche axée sur la victime soit appliquée lors de chaque interaction avec les victimes.
Lutter contre les infractions visant des biens dans nos collectivités et les prévenir.	Les agents et les détectives continuent de répondre aux infractions contre des biens, et on a embauché des agents auxiliaires supplémentaires pour les aider.
Réduire la victimisation causée par la violence sexuelle et la traite de personnes dans nos collectivités.	Le détachement a établi un partenariat continu avec les Services aux victimes de Prescott-Russell, qui consacrent des ressources et du personnel à cette cause.

Progrès accomplis sur les routes, les voies navigables et les sentiers en 2024

Engagement	Détails des progrès
Se concentrer continuellement sur les facteurs à l'origine de collisions de véhicules automobiles, de véhicules tout-terrain, de motoneiges et d'embarcations.	Les agents ont effectué des heures de patrouille régulières sur nos routes avec l'aide d'un agent de la gestion de la circulation désigné, afin de réduire le nombre de collisions et de se concentrer sur les facteurs qui y contribuent.
Prévenir, réduire et éliminer les incidents graves, les collisions et les décès sur nos voies navigables.	Nous avons établi et suivi, avec l'aide du détachement voisin, un plan maritime solide assurant notre présence sur les voies navigables.
Réduire le nombre de conducteurs ayant les facultés affaiblies sur nos routes.	Les agents effectuent régulièrement des vérifications dans le cadre du programme RIDE qui donnent des résultats positifs en ce qui concerne l'application de la loi et la dissuasion de la conduite avec les facultés affaiblies.

Progrès accomplis en matière de bien-être de la collectivité en 2024

Engagement	Détails des progrès
Établir des solutions d'intervention concertée pour les demandes de services qui ne concernent pas la police, mais qui ont néanmoins une incidence sur les ressources policières.	Notre équipe mobile d'intervention en situation de crise a répondu à des appels de service liés à la santé mentale pendant qu'elle était en service et a réalisé un certain nombre d'interventions de suivi après l'intervention de la police, en partenariat avec le personnel de l'Hôpital général de Hawkesbury.
Élaborer des protocoles de transfert de prise en charge avec le service d'ambulance de Prescott et Russell et l'Hôpital général de Hawkesbury.	Le détachement de Hawkesbury a continué à appliquer les protocoles de transfert de prise en charge établis. Des discussions en vue de l'élaboration d'un nouveau protocole débuteront en 2025.
Simplifier le signalement des collisions en mettant en place un centre de déclaration des collisions directement dans le secteur du Détachement de Hawkesbury.	Le détachement de Hawkesbury est désigné comme centre de déclaration des collisions depuis 2023. Les citoyens peuvent se présenter aux installations du Détachement pour faire faire un rapport de collision pendant les heures de bureau. Un agent est chargé de remplir le rapport lorsqu'une collision est déclarée.
Établir un nouveau partenariat avec la communauté des personnes noires, autochtones et de couleur de Hawkesbury et les nouveaux Canadiens.	Nous avons organisé une soirée en partenariat avec la ville de Hawkesbury pour les nouveaux Canadiens. Les participants ont été nombreux et ont posé beaucoup de questions au sujet des services offerts par le Détachement et de la loi en général.

Autres progrès réalisés en ce qui touche la collectivité

Nous avons lancé en 2024 une campagne de recrutement d'agents auxiliaires visant à inciter les membres de la collectivité à se porter volontaires pour contribuer à la sécurité de la collectivité et aux efforts de prévention de la criminalité. Nos agents auxiliaires ont passé de nombreuses heures à participer à des collectes de fonds telles que la collecte de denrées annuelle de la banque alimentaire dans les épiceries locales. Ils se sont également rendus dans les stationnements des entreprises dans le cadre de la campagne « Verrouillez-la », qui vise à prévenir les vols dans les véhicules non verrouillés.

En fonction des tendances criminelles actuelles et à la demande de la collectivité, notre agent de la sécurité communautaire a formé les employés des banques locales à reconnaître les signes d'activités frauduleuses afin de protéger leurs clients et la collectivité dans son ensemble. Notre agent scolaire s'est rendu dans les écoles du secteur servi par le Détachement pour rencontrer les élèves, les enseignants et même les parents afin de les éduquer pour éviter que les élèves ne deviennent victimes de cyberintimidation et de pornographie juvénile. Une conférence sur le partage de photos intimes a été bien accueillie par les parents, qui ont ensuite parlé des bienfaits de la présentation sur le portail d'information de la Police provinciale. Nous avons également parlé de conduite avec les facultés affaiblies avec les élèves du secondaire. Établir des relations avec les jeunes et leur transmettre de l'information sur les problèmes auxquels ils sont confrontés sont souvent des aspects essentiels de la sécurité et du bien-être de la collectivité.

Le Détachement de Hawkesbury a continué à travailler avec divers groupes et organisations dans notre région pour établir des relations et promouvoir la sécurité et le bien-être de la collectivité. En 2024, les résidents ont fait don de couvertures qui ont ensuite été distribuées aux sans-abri par l'équipe mobile d'intervention en situation de crise. De plus, des agents du Détachement se sont souvent arrêtés au centre de réchauffement l'hiver dernier pour s'assurer que l'endroit était sûr pour tous les utilisateurs et pour les employés des Services aux victimes de Prescott-Russell qui travaillent au refuge pendant la nuit.

En partenariat avec la ville de Hawkesbury, des agents du Détachement de Hawkesbury qui occupent différents rôles, comme patrouilleur, détective de l'Unité de lutte contre la criminalité de rue dans la collectivité et gestionnaire, ont organisé une présentation à l'intention des nouveaux citoyens. L'objectif de cette présentation était d'informer les nouveaux citoyens au sujet des règles et des lois en vigueur au Canada, de l'utilisation du 9-1-1 et du rôle des agents de police. L'interaction personnelle entre les agents et les familles présentes a permis d'établir des relations basées sur la confiance et l'inclusion.

En réponse aux commentaires des membres de la collectivité qui demandaient plus de patrouilles à pied, le Détachement de Hawkesbury a investi dans la formation des agents sur les patrouilles à vélo dans la collectivité. Les membres du Détachement ont pu lancer le programme en parcourant les rues et les parcs à vélo lors des célébrations du 1^{er} juillet, et ils prévoient participer à d'autres événements à venir!

Appels de service

Tableau 1.1

Tous les événements du système de répartition assistée par ordinateur*	Intervention immédiate de la police requise**
19 395	5 499

*Cela comprend tous les types d'événements du système de répartition assistée par ordinateur créés pour l'ensemble des secteurs servis par le Détachement. Ces événements ne sont pas tous transmis à un agent de première ligne du Détachement. Certains événements peuvent avoir été pris en charge par un autre membre de la Police provinciale, transmis à une autre unité ou considérés comme des événements ne relevant pas de la Police provinciale. Cela ne comprend pas les événements générés par les agents ou les détachements qui n'ont pas été signalés par l'intermédiaire du Centre de communication de la Police provinciale ni les événements signalés en ligne.

**Il s'agit du nombre total d'événements du système de répartition assistée par ordinateur nécessitant une intervention immédiate de la police, indiquant un risque de danger extrême, des circonstances catastrophiques, des blessures, des menaces de blessures, un décès et/ou un crime en cours.

Taux de résolution des infractions

Crimes violents

Tableau 2.1

Infractions	2022	2023	2024	Taux de résolution
01 – Homicide	0	1	1	100,00 %
02 – Autres infractions causant la mort	0	0	0	-
03 – Tentative de meurtre	0	1	0	-
04 – Infractions sexuelles	70	55	63	71,43 %
05 – Agressions et infractions liées aux armes à feu	146	174	225	87,11 %
06 – Infractions entraînant une privation de liberté	2	3	4	100,00 %
07 – Vol qualifié	6	3	5	80,00 %
08 – Autres infractions impliquant de la violence ou une menace de violence	119	129	131	62,60 %
09 – Infractions en rapport avec les services sexuels	0	0	0	-
10 – Total	343	366	429	77,39 %

Infractions contre des biens

Tableau 2.2

Infractions	2022	2023	2024	Taux de résolution
01 – Incendie criminel	5	0	2	50,00 %
02 – Introduction par effraction	38	55	76	25,00 %
03 – Vol de plus de 5 000 \$	95	154	102	14,71 %
04 – Vol de moins de 5 000 \$	235	262	289	28,72 %
05 – Possession de marchandises volées	12	19	4	50,00 %
06 – Fraude	321	308	333	6,01 %
07 – Méfait	116	139	121	19,83 %
08 – Total	822	937	927	17,69 %

Autres infractions au *Code criminel*

Tableau 2.3

Infractions	2022	2023	2024	Taux de résolution
01 – Jeux et paris	0	0	0	-
02 – Infractions relatives aux armes	6	12	8	75,00 %
03 – Autres infractions au <i>Code criminel</i>	310	302	206	60,68 %
04 – Total	316	314	214	61,21 %

Drogues

Tableau 2.4

Infractions	2022	2023	2024	Taux de résolution
01 – Possession	15	17	10	50,00 %
02 – Trafic	18	14	15	86,67 %
03 – Importation et production	0	0	0	-
04 – Possession de cannabis	1	0	0	-
05 – Distribution de cannabis	0	1	1	100,00 %
06 – Vente de cannabis	0	0	0	-
07 – Importation et exportation de cannabis	0	0	0	-
08 – Production de cannabis	0	0	0	-
09 – Autres infractions liées au cannabis	0	0	0	-
10 – Total	34	32	26	73,08 %

Lois fédérales

Tableau 2.5

Infractions	2022	2023	2024	Taux de résolution
Lois fédérales	25	4	20	95,00 %

Infractions aux règlements de la circulation

Tableau 2.6

Infractions	2022	2023	2024	Taux de résolution
01 – Conduite dangereuse	10	9	7	100,00 %
02 – Fuite	12	10	16	25,00 %
03 – Capacité de conduire affaiblie/Moindre concentration de drogue dans le sang	38	41	42	97,62 %
04 – Omission ou refus d'obtempérer	1	2	6	100,00 %
05 – Omission de s'arrêter à la suite d'un accident	1	6	1	0,00 %
06 – Conduite durant l'interdiction	8	5	8	100,00 %
07 – Total	70	73	80	82,50 %

Criminalité chez les jeunes

Tableau 2.7

Infractions	2022	2023	2024
Cautionnement	0	0	0
Condamnation	12	45	16
Déjudiciarisation	16	19	24
Non-condamnation	98	79	21
Non accepté	0	0	1
Contravention aux termes de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i>	0	2	2
Sans objet	13	5	61
Total	139	150	125

Aiguillage des victimes**Tableau 2.8**

Infractions	2022	2023	2024
Total des offres	883	933	1255
Total des offres acceptées	366	346	469
Total	1 249	1 279	1 724
Pourcentage des offres acceptées	29,30 %	27,05 %	27,20 %

Circulation et sécurité routière

Collisions de véhicules motorisés (CVM) par type

(comprend les collisions de véhicules routiers, de véhicules hors route et de motoneiges)

Tableau 3.1

Infractions	2022	2023	2024
Collisions mortelles	6	5	2
Collisions avec blessures non mortelles	105	100	117
Collisions avec dommages matériels uniquement	467	430	414
Collisions liées à l'alcool	19	18	18
Collisions liées à des animaux	81	63	79
Collisions liées à l'excès de vitesse	48	39	28
Collisions liées à l'inattention	106	99	103
Personnes tuées	6	5	2
Personnes blessées	141	137	155

Principaux facteurs de causalité dans les CVM mortelles sur les routes

Tableau 3.2

Infractions	2022	2023	2024
Collisions mortelles liées à l'excès de vitesse	0	1	0
Collisions mortelles liées à l'alcool ou à la drogue	0	2	0
Collisions mortelles liées à l'omission de porter la ceinture de sécurité ou le casque	1	2	1
Collisions mortelles liées à l'inattention	2	0	0
Collisions mortelles liées à un animal	0	0	0

Accidents mortels dans le secteur servi par le Détachement

Tableau 3.3

Type d'accident mortel	Catégorie	2022	2023	2024
Réseau routier	Incidents mortels	5	5	2
Réseau routier	Personnes tuées	5	5	2
Réseau routier	Incidents liés à l'alcool ou à la drogue	0	2	0
Voies navigables	Incidents mortels	0	0	0
Voies navigables	Personnes tuées	0	0	0
Voies navigables	Incidents liés à l'alcool ou à la drogue	0	0	0
Véhicules hors route	Incidents mortels	0	0	0
Véhicules hors route	Personnes tuées	0	0	0
Véhicules hors route	Incidents liés à l'alcool ou à la drogue	0	0	0
Motoneiges	Incidents mortels	1	0	0
Motoneiges	Personnes tuées	1	0	0
Motoneiges	Incidents liés à l'alcool ou à la drogue	1	0	0

Les « quatre grands » facteurs à l'origine de collisions

Tableau 3.4

Infractions	2022	2023	2024
Distraction au volant (article 78,1 du <i>Code de la route</i>)	41	26	45
Capacité de conduire affaiblie (articles 320,14 et 320,15 du <i>Code criminel</i>)	74	83	87
Ceintures de sécurité (article 106 du <i>Code de la route</i>)	51	61	75
Vitesse (article 128 du <i>Code de la route</i>)	1 794	1 560	1 497

Accusations portées

Tableau 3.5

Infractions	2022	2023	2024
Infractions au <i>Code de la route</i>	2 875	2 526	2 597
Infractions au <i>Code criminel</i> liées à la circulation	114	123	133
Infractions au <i>Code criminel</i> non liées à la circulation	1 236	1 551	1 192
Infractions à la <i>Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools</i>	75	53	46
Infractions à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>	109	44	26
Infractions à la <i>Loi sur le cannabis</i>	13	8	7
Infractions à la <i>Loi de 2017 sur le contrôle du cannabis</i>	39	44	49
Autres	298	237	299

Heures de services policiers

La Police provinciale a élaboré un modèle de prestation de services en réponse à plusieurs examens et recommandations découlant de ceux-ci. Ce modèle est conçu pour :

- promouvoir le bien-être des agents en équilibrant leur charge de travail;
- déterminer les niveaux d'effectifs adéquats pour chaque détachement;
- assurer l'offre continue de services policiers adéquats et efficaces conformément à la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers*.

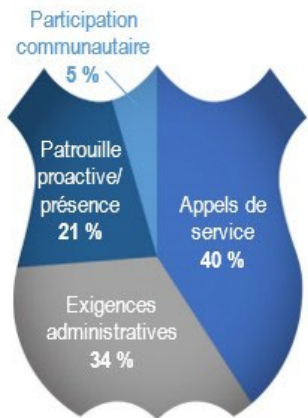
Pour mettre en œuvre le modèle de prestation de services, la Police provinciale a soumis une stratégie de dotation sur sept ans afin de répondre aux besoins en personnel des détachements. Ce modèle soutient la capacité de la Police provinciale à :

- répondre rapidement aux appels de service, qui sont de plus en plus nombreux;
- maintenir la sécurité dans les collectivités grâce à des patrouilles proactives et à la mobilisation de la population;
- répondre aux préoccupations des municipalités concernant la réduction de la visibilité de la police.

Pour surveiller les progrès et orienter la planification à l'échelle des détachements, la Police provinciale a fixé des cibles d'allocation de temps pour les agents provinciaux (figure 1). Ces objectifs reflètent la manière dont le temps devrait idéalement être réparti à la fin de la période visée par la stratégie sur sept ans.

Les cibles sont fondées sur une moyenne provinciale, et des variations sont attendues entre les détachements en raison des différences sur les plans géographique, de la structure opérationnelle et du recrutement ainsi que d'autres facteurs.

À court terme, les détachements pourraient avoir de la difficulté à atteindre ces cibles. L'amélioration continue des outils de planification de l'horaire, de l'intégrité des données et du déploiement stratégique permettra de progresser vers ces objectifs.



Modèle de prestation de services
Cible provinciale

Affectation des activités de prestation de services

Tableau 4.1

Appels de service	Exigences administratives	Patrouille proactive	Mobilisation communautaire
42,9 %	39,5 %	16,0 %	1,6 %

Heures (personnel sur le terrain)

Tableau 4.2

	2022	2023	2024
TOTAL D'HEURES EN PREMIÈRE LIGNE	90 447	92 856	101 937

Notes

Tableaux 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6

Source : Système de gestion des dossiers (SGD Niche) [23/04/2025]

Remarques :

- Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité de Statistique Canada a été conçu pour mesurer l'incidence de la criminalité dans la société canadienne et ses caractéristiques.
- Les chiffres réels (2022, 2023 et 2024) et le taux de résolution pour 2024 sont inclus.
- La méthodologie utilisée est celle de l'infraction la plus grave, qui est la même que celle de Statistique Canada. Cette méthodologie ne comptabilise que la première des, au plus, quatre infractions par incident qui se sont produites au cours de la période visée..
- Les Premières Nations ne sont pas comprises.
- Seules les données vérifiées par Statistique Canada (crochet vert) sont utilisées.

Tableau 2.1 – Crimes violents

Description du niveau d'infraction correspondant

- 01 Meurtre 1^{er} degré; meurtre 2^e degré; homicide involontaire coupable; infanticide
- 02 Négligence criminelle causant la mort; autres infractions connexes causant la mort
- 03 Tentative de meurtre; complot en vue de commettre un meurtre
- 04 Infraction sexuelle commise avant le 4 janvier 1983; agression sexuelle grave (niveau 3); agression sexuelle armée, menace à une tierce personne ou inflicton de lésions corporelles (niveau 2); agression sexuelle (niveau 1); contacts sexuels; incitation à des contacts sexuels; exploitation sexuelle; exploitation sexuelle d'une personne handicapée; inceste; corruption des mœurs d'un enfant; rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite; père, mère ou tuteur qui sert d'entremetteur; maître de maison qui permet des actes sexuels interdits; leurre d'enfant par un ordinateur; entente ou arrangement - infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant; bestialité : commettre/forcer/inciter une personne; bestialité en présence d'un enfant ou incitation de celui-ci; voyeurisme; distribution non consensuelle d'images intimes.
- 05 Agression de niveau 3, avec circonstances aggravantes, agression de niveau 2, arme/lésion corporelle, agression de niveau 1, causant illégalement des lésions corporelles, décharge d'une arme à feu avec intention, utilisation ou omission d'une arme à feu lors de la commission d'une infraction, mise en joue d'une arme à feu, agression d'un agent de la paix, agression d'un agent de la paix à l'aide d'une arme ou causant des lésions corporelles, Enlèvement, séquestration, prise d'otage, traite des personnes, enlèvement d'un enfant de moins de 14 ans par un parent ou un tuteur, enlèvement d'un enfant de moins de 16 ans, déplacement d'un enfant hors du Canada, enlèvement d'un enfant de moins de 14 ans en violation d'une ordonnance de garde, enlèvement d'un enfant de moins de 15 ans par un parent ou un tuteur.
- 07 Vol qualifié; vol qualifié d'armes à feu
- 08 Extorsion; intimidation d'une personne associée au système judiciaire ou d'un journaliste; intimidation d'une personne autre qu'une personne associée au système judiciaire; harcèlement criminel; appels téléphoniques menaçants/indécents; proférer des menaces; explosifs; incendie criminel – insouciance à l'égard de la vie; autres crimes contre la personne, non-respect des mesures de sauvegarde (aide médicale à mourir), falsification/destruction de documents (aide médicale à mourir).
- 09 Obtention de services sexuels moyennant rétribution; obtention de services sexuels moyennant rétribution auprès d'une personne âgée de moins de 18 ans; bénéficier d'un avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels; bénéficier d'un avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels par une personne âgée de moins de 18 ans; proxénétisme; proxénétisme – personne âgée de moins de dix-huit ans; publicité de services sexuels.

Tableau 2.2 – Infractions contre des biens

Description du niveau d'infraction correspondant

- 01 Incendie criminel
- 02 Introduction par effraction; introduction par effraction – armes à feu; introduction par effraction dans un véhicule à moteur pour voler une arme à feu
- 03 Vol de plus de 5 000 \$; vol de plus de 5 000 \$ dans un véhicule à moteur; vol à l'étalage de plus de 5 000 \$; vol de véhicule à moteur
- 04 Vol de moins de 5 000 \$; vol de moins de 5 000 \$ dans un véhicule à moteur; vol à l'étalage de moins de 5 000 \$
- 05 Trafic de biens volés de plus de 5 000 \$; possession de biens volés de plus de 5 000 \$; trafic de biens volés de moins de 5 000 \$; possession de biens volés de moins de 5 000 \$
- 06 Fraude; vol d'identité; fraude à l'identité
- 07 Méfaits; méfaits – biens culturels; méfaits motivés par la haine – biens utilisés par un groupe identifiable; méfaits – monuments commémoratifs de guerre; modification/destruction/effacement du numéro d'identification d'un véhicule.

Tableau 2.3 – Autres infractions au Code criminel

Description du niveau d’infraction correspondant

- 01 Maison de jeux; maison de pari; jeux et paris – autres délits
- 02 Armes offensives – explosifs; trafic d’armes; possession et distribution de données informatiques (armes à feu); modification d’un chargeur; possession d’armes à feu malgré une interdiction; possession d’armes à feu; importation ou exportation non autorisées d’armes à feu; infraction relative à l’enregistrement/administration d’une arme à feu; entreposage non sécuritaire d’armes à feu
- 03 Omission de se conformer à une ordonnance; personne qui s’évade ou qui est en liberté sans excuse – garde légale; personne qui s’évade ou qui est en liberté sans excuse – personne illégalement en liberté; omission de se présenter au tribunal; manquement aux conditions de la probation; troubler la paix; pornographie juvénile (possession ou accès); pornographie juvénile (fabrication ou distribution), communications publiques dans le but de vendre des services sexuels; interférence à la circulation pour l’obtention ou l’offre de services sexuels; contrefaçon; actions indécentes; voyeurisme (expiré); actes contraires aux bonnes mœurs; leurre d’enfant par ordinateur (expiré), entrave à un agent de la paix Intrusion de nuit; appels téléphoniques harassants/menaçants (expiré); menaces visant des biens/animaux; encouragement au génocide; incitation publique à la haine; promotion ou publicité pour la thérapie de conversion; enregistrement non autorisé en vue de la vente, location, distribution commerciale; infractions contre l’ordre public (partie II du Code criminel), biens ou services pour des activités terroristes; blocage de biens; divulgation, vérification, participation à une activité d’un groupe terroriste; facilitation d’une activité terroriste; charger une personne de se livrer à une activité terroriste; incitation à craindre des activités terroristes; promotion du terrorisme; armes à feu et autres armes (partie III du Code criminel); quitter le Canada : participation à une activité d’un groupe terroriste; quitter le Canada : facilitation d’une activité terroriste; quitter le Canada : perpétration d’une infraction au profit d’un groupe terroriste; quitter le Canada : perpétration d’une infraction constituant une activité terroriste; héberger ou cacher un terroriste (la peine maximale est l’emprisonnement à vie); héberger ou cacher un terroriste (la peine maximale n’est pas l’emprisonnement à vie), héberger ou cacher une personne susceptible de se livrer à une activité terroriste; infractions contre l’application de la loi et l’administration de la justice (partie IV du Code criminel). Infractions d’ordre sexuel, actes contraires aux bonnes mœurs, inconduite (partie V du Code criminel); atteintes à la vie privée (partie VI du Code criminel); omission de respecter les règlements et obligations en matière d’aide médicale à mourir; autres infractions contre la personne et la réputation; infractions contre les droits de propriété (partie IX du Code criminel); opérations frauduleuses en matière de contrats et de commerce (partie X du Code criminel); infractions liées à la monnaie et aux produits de la criminalité (partie XII.2 du Code criminel); tentatives – complots – complices; charger une personne de commettre une infraction pour une organisation criminelle; commettre une infraction pour une organisation criminelle; participer aux activités d’une organisation criminelle; recruter des membres pour une organisation criminelle; autres infractions (y compris la partie XII.1 du Code criminel).

Tableau 2.4 – Drogues

Description du niveau d’infraction correspondant

- 01 Possession – héroïne; possession – cocaïne; possession – autres substances visées par la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LDAS); possession – méthamphétamine (crystal meth); possession – méthylènedioxyamphétamine (ecstasy), possession – opioïdes (autres que l’héroïne)
- 02 Trafic – héroïne; trafic – cocaïne; trafic – autres substances visées par la LDAS; trafic – méthamphétamine (crystal meth); trafic – méthylènedioxyamphétamine (ecstasy); trafic – opioïdes (autres que l’héroïne)
- 03 Importation/exportation – héroïne; importation/exportation – cocaïne; importation/exportation – autres drogues et substances contrôlées (LDAS); importation/exportation – méthamphétamine (crystal meth); importation/exportation – méthylènedioxyamphétamine (ecstasy), importation/exportation – opioïdes (autres que l’héroïne); production – héroïne; production – cocaïne; production – autres drogues et substances contrôlées (LDAS); production – méthamphétamine (crystal meth); production – méthylènedioxyamphétamine (ecstasy); production – opioïdes (autre que l’héroïne); possession, vente, etc., pour utilisation dans la production ou le trafic
- 04 Possession de cannabis séché illicite ou de plus de 30 g de cannabis séché (ou l’équivalent) par un adulte; possession de plus de 5 g de cannabis séché (ou l’équivalent) par un jeune; possession de plantes en train de bourgeonner ou de fleurir, ou de plus de quatre plantes de cannabis; possession de cannabis par une organisation
- 05 Distribution de plus de 30 g de cannabis séché illicite (ou l’équivalent) ou distribution à une organisation par un adulte; distribution de cannabis à un jeune par un adulte; distribution de plus de 5 g de cannabis séché (ou l’équivalent) ou distribution à une organisation par un jeune; distribution de plantes en train de bourgeonner ou de fleurir, ou de plus de quatre plantes de cannabis; distribution de cannabis par une organisation; possession de cannabis en vue de la distribution
- 06 Vente de cannabis à un adulte; vente de cannabis à un jeune; vente de cannabis à une organisation; possession de cannabis en vue de la vente
- 07 Importation et exportation de cannabis; possession de cannabis en vue de l’exportation
- 08 Obtenir, offrir d’obtenir, altérer ou offrir d’altérer du cannabis; culture, multiplication ou récolte de cannabis par un adulte; culture, multiplication ou récolte de cannabis par un jeune ou une organisation
- 09 Avoir en sa possession, produire, vendre, distribuer ou importer toute chose dans l’intention qu’elle soit utilisée pour la production ou la distribution de cannabis illicite; avoir recours aux services d’un jeune dans la perpétration d’une infraction liée au cannabis; autres articles de la Loi sur le cannabis

Tableau 2.5 – Lois fédérales

Description du niveau d’infraction correspondant

Loi sur la faillite; Loi de l’impôt sur le revenu; Loi sur la marine marchande du Canada; Loi canadienne sur la santé; Loi sur les douanes; Loi sur la concurrence; Loi sur l’accise; Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents; Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés; traite des personnes (avec enlèvement, fraude, tromperie ou utilisation de menaces); introduction de clandestins (moins de 10 personnes), introduction de clandestins (10 personnes ou plus); Loi sur les armes à feu; Loi sur la défense nationale; Loi sur les mesures d’urgence; Loi sur la mise en quarantaine; autres lois fédérales.

Tableau 2.6 – Infractions au Code de la route

Description du niveau d’infraction correspondant

01 Conduite dangereuse causant la mort; conduite dangereuse causant des lésions corporelles; conduite dangereuse

02 Fuite

03 Moindre concentration de drogue dans le sang; capacité de conduire affaiblie causant la mort (alcool); capacité de conduire affaiblie causant la mort (alcool et drogues); capacité de conduire affaiblie causant la mort (drogues); capacité de conduire affaiblie causant la mort (non-spécifié); capacité de conduire affaiblie causant des lésions corporelles (alcool); capacité de conduire affaiblie causant des lésions corporelles (alcool et drogues); capacité de conduire affaiblie causant des lésions corporelles (drogues); capacité de conduire affaiblie causant des lésions corporelles (non-spécifié); capacité de conduire affaiblie (alcool); capacité de conduire affaiblie (alcool et drogues); capacité de conduire affaiblie (drogues); capacité de conduire affaiblie (non-spécifié)

04 Omission ou refus d’obtempérer (alcool); omission ou refus d’obtempérer (alcool et drogues); omission ou refus d’obtempérer (drogues); omission ou refus d’obtempérer (non-spécifié); omission ou refus d’obtempérer, accident ayant entraîné des lésions corporelles (alcool); omission ou refus d’obtempérer, accident ayant entraîné des lésions corporelles (alcool et drogues); omission ou refus d’obtempérer, accident ayant entraîné des lésions corporelles (drogues); omission ou refus d’obtempérer, accident ayant entraîné des lésions corporelles (non-spécifié); omission ou refus d’obtempérer, accident ayant entraîné la mort (alcool); omission ou refus d’obtempérer, accident ayant entraîné la mort (alcool et drogues); omission ou refus d’obtempérer, accident ayant entraîné la mort (drogues); omission ou refus d’obtempérer, accident ayant entraîné la mort (non-spécifié)

05 Omission de s’arrêter à la suite d’un accident ayant entraîné la mort; omission de s’arrêter à la suite d’un accident ayant entraîné des lésions corporelles; omission de s’arrêter à la suite d’un accident; conduite durant l’interdiction

Tableau 2.7 – Criminalité chez les jeunes

Source : Système de gestion des dossiers (SGD Niche) [24/04/2025]

Remarques :

- Accusations portées contre des jeunes par type de décision.
- Seules les accusations pour lesquelles un type de décision a été consigné dans le SGD Niche de la Police provinciale sont comprises.
- Les accusations portées contre des jeunes sans type de décision ne sont pas comprises, ce qui peut entraîner une sous-estimation des infractions commises par les jeunes.
- « Sans objet » représente les cas où les agents n’ont pas indiqué le type de décision, mais où des accusations ont été portées.

Tableau 2.8 – Aiguillage des victimes

Source : Système de gestion des dossiers (SGD Niche) [24/04/2025]

Remarques :

- Nombre d’aiguillages vers des organismes d’aide aux victimes

Tableau 3.1 – Collisions de véhicules motorisés (CVM) par type

Source : Police provinciale de l’Ontario, Système de transmission électronique des rapports sur les collisions (Système eCRS) [21/02/2025]

Remarques :

- Total des collisions de véhicules à moteur (blessures mortelles, blessures non mortelles et dommages matériels uniquement) : Le nombre de collisions mortelles, de collisions avec blessures et de collisions avec dommages matériels saisies dans le Système eCRS pour tous les véhicules motorisés (véhicule routier, motoneige et véhicule hors route), quel que soit l’état d’achèvement du rapport.
- Le nombre de collisions liées à la consommation d’alcool ou de drogues comprend les collisions où le champ « alcool ou drogues en cause » est « oui » OU le champ « facteur contributif » est « facultés affaiblies – alcool » ou « facultés affaiblies – drogues » OU le champ « état du conducteur » est « a consommé de l’alcool » ou « facultés affaiblies ».
- Le nombre de collisions liées à des animaux comprend les collisions où le champ « facteur contributif » est « animal – sauvage ou domestique » OU le champ « animal en cause » est « animal » OU le champ « chronologie des événements » est « animal ».
- Le nombre de collisions liées à l’excès de vitesse comprend les collisions pour lesquelles le champ « facteur contributif » est « vitesse – excessive » ou « vitesse – excessive compte tenu des conditions » OU le champ « action du conducteur » est « dépassement de la limite de vitesse » ou « vitesse – excessive compte tenu des conditions ».
- Le nombre de collisions liées à l’inattention comprend les collisions où le champ « facteur contributif » est « conducteur inattentif » OU le champ « état du conducteur » est « inattentif ».
- Personnes tuées ou blessées : Le nombre de personnes tuées ou blessées dans des collisions de véhicules à moteur.

Tableau 3.2 – Principaux facteurs de causalité dans les CVM mortelles sur les routes

Source : Police provinciale de l’Ontario, Système de transmission électronique des rapports sur les collisions (Système eCRS) [21/02/2025]

Remarques :

- Le nombre de collisions liées à la vitesse comprend les collisions pour lesquelles le champ « facteur contributif » est « vitesse – excessive » ou « vitesse – excessive compte tenu des conditions » OU le champ « action du conducteur » est « dépassement de la limite de vitesse » ou « vitesse – excessive compte tenu des conditions ».
- Le nombre de collisions liées à la consommation d’alcool ou de drogues comprend les collisions où le champ « alcool ou drogues en cause » est « oui » OU le champ « facteur contributif » est « facultés affaiblies – alcool » ou « facultés affaiblies – drogues » OU le champ « état du conducteur » est « a consommé de l’alcool » ou « facultés affaiblies ».
- Le nombre de personnes tuées alors qu’elles ne portaient pas de ceinture de sécurité ou de casque comprend les collisions dans lesquelles la victime a été tuée alors qu’elle était à bord du véhicule ET dans lesquelles l’équipement de sécurité était dans le véhicule, mais n’a pas été utilisé.
- Le nombre de collisions liées à l’inattention comprend les collisions où le champ « facteur contributif » est « conducteur inattentif » OU le champ « état du conducteur » est « inattentif ».
- Le nombre de collisions liées à des animaux comprend les collisions où le champ « facteur contributif » est « animal » OU le champ « animal en cause » est « animal » OU le champ « chronologie des événements » est « animal ».

Tableau 3.3 – Accidents mortels dans le secteur servi par le Détachement

Source : Police provinciale de l’Ontario, Système de transmission électronique des rapports sur les collisions (Système eCRS) [21/02/2025]

Remarques :

- Incidents mortels : Le nombre de collisions mortelles par type de rapport (réseau routier, voies navigables, véhicules hors route, motoneiges).
- Personnes tuées : Le nombre de personnes ayant subi des blessures mortelles par type de rapport (réseau routier, voies navigables, véhicules hors route, motoneiges).
- Incidents liés à l’alcool ou à la drogue : Le nombre de collisions mortelles par type de rapport (réseau routier, voies navigables, véhicules hors route, motoneiges) pour lesquelles le champ « alcool ou drogues en cause » est « oui » OU le champ « facteur contributif » est « facultés affaiblies – alcool » ou « facultés affaiblies – drogues » OU le champ « état du conducteur » est « a consommé de l’alcool » ou « facultés affaiblies ».

Tableau 3.4 – Les « quatre grands » facteurs à l’origine de collisions

Source : Système de gestion des dossiers (SGD) de Niche et système eTicket (21/02/2025)

Remarques :

- Vitesse (article 128 du *Code de la route*) : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Vitesse = accusations en vertu de l’article 128 du *Code de la route*.
- Ceinture de sécurité (article 106 du *Code de la route*) : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Omission de porter la ceinture de sécurité = accusations en vertu de l’article 106 du *Code de la route*.
- Distraction au volant (article 78.1 du *Code de la route*) : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Distraction au volant = accusations en vertu de l’article 78.1 du *Code de la route*.
- Capacité de conduire affaiblie (articles 320.14 et 320.15 du *Code criminel*) : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Capacité de conduire affaiblie = accusations en vertu des articles 320.14 et 320.15 du *Code criminel*.

Tableau 3.5 – Accusations portées

Source : Système de gestion des dossiers (SGD) de Niche et système eTicket (21/02/2025)

Remarques :

- Infractions au *Code de la route* : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Accusations portées en vertu du *Code de la route*.
- Infractions au *Code criminel* liées à la circulation : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Accusations portées en vertu des dispositions sur la circulation du *Code criminel* (articles 320.13, 320.14, 320.15, 320.16, 320.17 et 320.18).
- Infractions au *Code criminel* non liées à la circulation : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Toutes les accusations en vertu du *Code criminel* qui ne se rapportent pas aux articles susmentionnés.
- Infractions à la *Loi de 2019 sur les permis d’alcool et la réglementation des alcools* : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Accusations portées en vertu de la *Loi de 2019 sur les permis d’alcool et la réglementation des alcools*.
- Infractions à la *Loi sur le cannabis* : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Accusations portées en vertu de la *Loi sur le cannabis*.
- Infractions à la *Loi de 2017 sur le contrôle du cannabis* : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Accusations en vertu de la *Loi de 2017 sur le contrôle du cannabis*.
- Infractions à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Accusations en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.
- Autres : Les accusations sont fondées sur la date de l’infraction. Les « autres » accusations correspondent aux infractions à la *Loi sur l’assurance-automobile obligatoire* et aux autres lois ou règlements provinciaux et fédéraux qui ne sont pas comprises dans les catégories ci-dessus.

Tableau 4.1 – Affectation des activités de prestation de services

Source : Système de production de rapports sur les activités quotidiennes

Date : 17 avril 2025

Remarque : Les pourcentages d’affectation des activités sont fondés sur le nombre total d’heures déclarées par les agents provinciaux qui exercent des fonctions dans leur détachement d’origine.

Tableau 4.2 – Heures (personnel sur le terrain)

Source : Système de production de rapports sur les activités quotidiennes

Date : 20 janvier 2025

Remarques :

- Total des heures déclarées, à l’exclusion des tâches rémunérées.
- Comprend uniquement les grades d’agent provincial à sergent.
- Ne comprend pas les numéros d’insigne des Premières Nations.
- Ne comprend pas les comptes administratifs et des comptes de services communs.
- Ne comprend pas les saisies incomplètes ni celles comportant des erreurs.
- Ne comprend pas les codes d’emplacement du Grand quartier général.

COMMUNIQUER AVEC LA POLICE PROVINCIALE

PAR TÉLÉPHONE

- Sachez où vous vous trouvez : Soyez prêt à décrire votre environnement. Cherchez des adresses, des points de repère et des bâtiments qui peuvent vous aider à identifier votre emplacement.
- Appelez le 9-1-1 en cas de danger immédiat pour la vie ou les biens d'une personne.
- Ne raccrochez pas, restez en ligne.
- Appelez le 1-888-310-1122 pour signaler les incidents ne mettant pas la vie en danger qui nécessitent l'intervention de la police.
- ATS : 1-888-310-1133, ou Agent511 pour les abonnés (pour les personnes sourdes, malentendantes ou qui ont un trouble de la parole)

FOURNIR UN RENSEIGNEMENT EN GARDANT L'ANONYMAT

- Appelez Échec au crime au 1-800-222-8477 (TIPS)
- Consultez <https://echecaucrime.crimestoppers.ca/>

PARLER À UN AGENT POUR SIGNALER TOUT AUTRE INCIDENT

Pour prendre rendez-vous avec un agent dans un poste de détachement, rendez-vous sur le site www.opp.ca, utilisez l'outil de recherche de détachement et suivez les instructions.

SIGNALER UN INCIDENT EN LIGNE

Vous pouvez signaler certains incidents à la police au moyen d'un ordinateur. Rendez-vous à l'adresse www.opp.ca/signalement pour utiliser le système de signalement en ligne. Vous pouvez signaler des incidents spécifiques en ligne au lieu de vous rendre à un poste de détachement ou d'attendre un agent.

Utilisez ce système pour signaler :

- Vol de moins de 5 000 \$
- Méfaits/dommages aux biens de moins de 5 000 \$
- Méfait/dommages à un véhicule de moins de 5 000 \$
- Vol dans un véhicule de moins de 5 000 \$
- Biens perdus ou manquants d'une valeur inférieure à 5 000 \$, y compris les plaques d'immatriculation ou les vignettes de validation
- Vol de tout type d'essence dans une station-service
- Plaintes liées à la conduite
- Vol dans un véhicule de moins de 5 000 \$
- Biens perdus ou manquants d'une valeur inférieure à 5 000 \$, y compris les plaques d'immatriculation ou les vignettes de validation
- Vol de tout type d'essence dans une station-service
- Plaintes liées à la conduite

**N'utilisez pas ce système s'il s'agit d'une urgence!
En cas d'urgence, composez le 9-1-1.**

Le 9-1-1 est réservé aux urgences nécessitant l'intervention de la police, des pompiers et des services médicaux.

Lorsqu'une personne appelle le 9-1-1 par inadvertance ou sans raison valable ou raccroche après avoir appelé, cela encombre les lignes et peut faire en sorte que les téléphonistes et les agents répondent plus lentement aux véritables urgences, mettant ainsi en danger la sécurité des personnes qui ont besoin d'une aide urgente.

#SavoirQuandAppeler

Si vous avez composé le 9-1-1 par erreur, restez en ligne. Votre appel sera transmis à la police. Répondez à toutes les questions posées par le téléphoniste. Cela permettra d'éviter un long processus de suivi qui pourrait conduire des agents à se rendre sur place pour assurer votre sécurité.

RAPPORT ANNUEL

2024



DÉTACHEMENT DE HAWKESBURY

1425, rue Cameron
Hawkesbury (Ontario)
K6A 2B9

Téléphone : 613-632-2729

Télécopieur : 613-632-8621

Suivez-nous sur

